

DEC200432DR02

**Décision portant délégation de signature à Mme Liliane HILAIRE-PEREZ, directrice de l'unité GDR2092 intitulée Techniques et production dans l'histoire (TPH), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016;

**Vu** la décision DEC191251DGDS du 19 décembre 2019 portant création de renouvellement de l'unité GDR2092 intitulée Techniques et production dans l'histoire (TPH), dont la directrice est Mme Liliane HILAIRE-PEREZ ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Liliane HILAIRE-PEREZ, directrice de l'unité GDR2092, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### **Article 2**

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Liliane HILAIRE-PEREZ, délégation de signature est donnée à Mme Mélanie FOURMON (IE), chargée de la gestion du GDR aux fins mentionnées à l'article 1er.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale  
Véronique Debisschop

